

Rapport du Groupe de surveillance de la mobilité de la main-d'oeuvre à l'Assemblée annuelle du Comité de direction Juin 2004

Une Entente de reconnaissance mutuelle, en vertu du chapitre sur la mobilité de la main-d'oeuvre de l'Accord sur le commerce interne, a été signée par dix des onze organismes qui attribuent des licences aux arpenteurs-géomètres du Canada en juin 2001. L'ERM est affichée en anglais et en français sur le site Web du CCAG. Un Groupe de surveillance a été créé dans le cadre des deux articles suivants de l'ERM.

5.1 Chaque association convient d'identifier une ou des personnes-ressources pour chaque association afin de surveiller et d'évaluer la mise en oeuvre de l'Entente au sein de leur association et de faire partie d'un groupe formé de toutes les personnes-ressources des associations pour examiner les enquêtes, les conflits ou les questions découlant de la mise en oeuvre ou de l'application de l'Entente.

5.3 Chaque association convient que cette Entente est un instrument dynamique et évolutif qui peut être amendée avec le consentement de toutes les associations. L'association convient d'effectuer des examens périodiques de cette Entente, chaque année après le 1^{er} juillet 2000, et d'examiner le fonctionnement de l'Entente lorsqu'une telle demande est faite par l'une des associations.

Les membres originaux du consortium qui ont négocié l'ERM se sont dits d'avis qu'il incomberait naturellement au CCAG de fournir une aide pour le processus de surveillance et d'examen en fournissant les services administratifs au Groupe de représentants créé en vertu de l'ERM. Dans le cadre du mandat du Groupe de travail sur la mobilité de la main-d'oeuvre du CCAG adopté par le Conseil en vertu de la Motion D-01-41, le directeur administratif et président du Groupe de surveillance du CCAG, actuellement Phil Milo, remplit cette fonction.

Le budget 2003 était de 250 \$, duquel montant 164,16 \$ a été dépensé pour une téléconférence du Groupe de surveillance. Le budget 2004 est encore de 250 \$ pour couvrir les frais de la téléconférence annuelle et toute autre dépense au niveau des communications ou de l'administration.

Les procès-verbaux des deux premières réunions annuelles concernant l'examen sont affichés sur le site Web du CCAG et une troisième réunion sera organisée plus tard ce printemps. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de problème trop litigieux concernant l'Entente. Le Groupe de surveillance a été utilisé comme forum pour discuter et clarifier plusieurs points même si le nombre d'arpenteurs-géomètres qui ont obtenu une licence par le biais de cette Entente demeure peu élevé.

Les examens récents de la réglementation, ainsi que les amendements qui y ont été apportés tout aussi récemment et qui affectent l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Île-du-Prince-Édouard, ont donné l'occasion à des Associations de signer l'ERM. Par conséquent, tous les arpenteurs-géomètres du Canada feront partie de l'Entente.

Sarah J. Cornett, B.Sc., AGO
Directrice administrative